

## Réduire la pollution et les déchets, recycler et réutiliser

**Isabelle Turcotte, Sara-Jeanne B.Croteau et Gérald Chouinard**

### Recyclage à la ferme des résidus végétaux

Le recyclage des résidus végétaux (gazon, bois de taille, feuilles, *etc.*) permet le retour au sol, par décomposition, des éléments minéraux qu'ils contiennent. Le recyclage de ces résidus peut se faire de plusieurs façons : laisser les résidus de gazon au sol après la tonte, déchiqueter les bois de taille sains au champ. Ces méthodes simples et peu coûteuses ont l'avantage de diminuer l'exportation d'éléments minéraux hors du verger et de réduire les besoins en fertilisants.

En se décomposant, cette matière organique va de plus créer de l'humus, un composé doté d'un bon pouvoir d'adsorption de l'eau et qui améliore la structure des sols. L'humus, en se jumelant à l'argile, crée un complexe argilo-humique qui a la propriété d'adsorber les éléments minéraux composant un réservoir d'éléments nutritifs pour les pommiers.



### Brûler ou ne pas brûler?

Brûler les résidus végétaux provoque une perte d'éléments nutritifs pour le verger. De plus, la combustion engendre un dégagement de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), un composé qui contribue à l'augmentation des gaz à effet de serre.

Toutefois, cette pratique peut être recommandée dans certains cas pour éliminer les branches malades. Consultez la [fiche 110](#).

## Recyclage et réutilisation des autres résidus agricoles

Plusieurs produits et matériaux utilisés dans l'entreprise pomicole peuvent être recyclés ou réutilisés à la ferme afin de réduire la production de déchets. La plupart des municipalités disposent d'écocentres ou de points de dépôt permanents qui permettent aux citoyens de se débarrasser de façon écologique de résidus divers. La presque totalité des résidus de construction est acceptée. Plusieurs de ces centres disposent de bacs de récupération pour les peintures et les vernis d'usage non commercial. Plusieurs quincailleries ainsi que certaines coopératives agricoles reprennent également les peintures. Pour ce qui est des huiles usées, certains garages les récupèrent.

La meilleure façon de se départir de ses résidus dangereux est de les rapporter aux différents points de cueillette ou lors des collectes spéciales organisées par les municipalités ou les MRC.

Il y a plusieurs façons de réutiliser les résidus et les contenants. Par exemple, les huiles usées peuvent servir de lubrifiant pour les outils et la machinerie, mais abstenez-vous de trop en utiliser afin d'éviter l'égouttement inutile. Certains contenants peuvent aussi être réutilisés. Toutefois, il faut prêter attention au contenu initial afin d'éviter la contamination lors du réemploi. Si des contenants sont utilisés à d'autres fins, il est important de bien les identifier afin d'éviter toute confusion. **Ne jamais réutiliser les contenants de pesticides.**

## Réduction des autres formes de pollution et de nuisance

Les instances municipales voient à l'élaboration et à l'application des règlements propres aux nuisances (les odeurs, les bruits, les poussières et les empilements peuvent être considérés comme des nuisances). En tant qu'exploitant de verger, il importe de maintenir de bonnes relations avec tous en s'assurant que les activités de la ferme ne nuisent pas au bon voisinage et à l'environnement, et ce, en se conformant aux réglementations en vigueur (voir les fiches [12](#), [15](#), [16](#) et [20](#)).

Pour en savoir plus

Pour obtenir plus d'informations sur la **gestion des déchets de pesticides au Québec**, consultez le site du MDDELCC : <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/pesticides/dechets/>.

Pour obtenir plus d'informations sur la **prévention et la destruction de pesticides périmés dans le monde**, consultez le site de la FAO (ONU pour l'alimentation et l'agriculture) : <http://www.fao.org/agriculture/crops/obsolete-pesticides/prevention-and-disposal-of-obsolete-pesticides/fr/>.

Pour obtenir plus d'informations sur les meilleures pratiques de gestion des différentes matières résiduelles produites à la ferme, consultez le guide **La gestion des rebuts à la ferme**, publié par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) :

**CREE**

Courriel : [cree@environnementestrie.ca](mailto:cree@environnementestrie.ca)

Téléphone : 819-821-4357

Cette fiche est une mise à jour de la fiche originale du *Guide de référence en production fruitière intégrée à l'intention des producteurs de pommes du Québec 2015*. © Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Reproduction interdite sans autorisation.

Principaux partenaires de réalisation et commanditaires:

